



Assemblée générale

Distr. limitée
28 décembre 2009
Français
Original : anglais

**Soixante-quatrième session
Cinquième Commission**

Point 131 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

**Projet de résolution présenté par le Président de la Commission
à l'issue de consultations**

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009`

A

Montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009

L'Assemblée générale

1. *Prend acte* du second rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009¹ et fait siennes les observations et recommandations figurant dans le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²;

2. *Décide* ce qui suit pour l'exercice biennal 2008-2009 :

a) Le crédit de 4 885 155 400 de dollars des États-Unis qu'elle a ouvert par ses résolutions 63/264 A à C du 24 décembre 2008, 63/268 du 7 avril 2009 et 63/283 du 30 juin 2009 est réduit de 85 240 900 dollars, répartis comme suit :

¹ A/64/545.

² A/64/574.



<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 63/264 A à C, 63/268 et 63/283</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant définitif</i>
		<i>(Dollars É.-U.)</i>	
Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble			
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	94 562 100	(2 588 700)	91 973 400
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	662 261 100	3 252 500	665 513 600
Total partiel, titre I	756 823 200	663 800	757 487 000
Titre II. Affaires politiques			
3. Affaires politiques	980 078 600	(4 059 100)	976 019 500
4. Désarmement	22 459 700	(191 900)	22 267 800
5. Opérations de maintien de la paix	105 788 500	(4 855 900)	100 932 600
6. Utilisations pacifiques de l'espace	7 642 300	354 400	7 996 700
Total partiel, titre II	1 115 969 100	(8 752 500)	1 107 216 600
Titre III. Justice internationale et droit international			
7. Cour internationale de Justice	45 127 700	822 600	45 950 300
8. Affaires juridiques	47 708 200	(312 500)	47 395 700
Total partiel, titre III	92 835 900	510 100	93 346 000
Titre IV. Coopération internationale pour le développement			
9. Affaires économiques et sociales	165 534 400	(6 362 100)	159 172 300
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5 862 900	(749 500)	5 113 400
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	12 208 100	(3 445 200)	8 762 900
12. Commerce et développement	133 094 600	(4 661 800)	128 432 800
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	30 873 700	(60 600)	30 813 100
14. Environnement	14 059 800	(161 800)	13 898 000
15. Établissements humains	20 801 600	323 700	21 125 300
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	37 575 900	1 876 400	39 452 300
Total partiel, titre IV	420 011 000	(13 240 900)	406 770 100
Titre V. Coopération régionale pour le développement			
17. Développement économique et social en Afrique	128 642 100	(16 390 500)	112 251 600
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	92 415 800	(1 679 500)	90 736 300
19. Développement économique en Europe	64 726 300	(1 836 300)	62 890 000
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	103 159 300	842 300	104 001 600
21. Développement économique et social en Asie occidentale	64 718 700	(4 712 500)	60 006 200

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 63/264 A à C, 63/268 et 63/283</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant définitif</i>
	<i>(Dollars É.-U.)</i>		
22. Programme ordinaire de coopération technique	54 832 500	(3 298 000)	51 534 500
Total partiel, titre V	508 494 700	(27 074 500)	481 420 200
Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires			
23. Droits de l'homme	127 353 200	(8 965 900)	118 387 300
24. Opérations de protection et d'assurance en faveur des réfugiés	80 005 500	–	80 005 500
25. Réfugiés de Palestine	45 070 100	(5 076 700)	39 993 400
26. Aide humanitaire	29 861 800	(522 500)	29 339 300
Total partiel, titre VI	282 290 600	(14 565 100)	267 725 500
Titre VII. Information			
27. Information	189 374 600	(843 400)	188 531 200
Total partiel, titre VII	189 374 600	(843 400)	188 531 200
Titre VIII. Services communs d'appui			
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	15 593 900	2 139 100	17 733 000
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	40 645 700	(6 382 600)	34 263 100
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	73 048 700	484 100	73 532 800
28D. Bureau des services centraux d'appui	211 088 400	(562 300)	210 526 100
28E. Administration (Genève)	122 047 100	2 138 700	124 185 800
28F. Administration (Vienne)	39 652 400	706 800	40 359 200
28G. Administration (Nairobi)	27 642 200	1 015 500	28 657 700
36. Bureau des technologies de l'information et des communications	37 031 600	5 618 200	42 649 800
Total partiel, titre VIII	566 750 000	5 157 500	571 907 500
Titre IX. Contrôle interne			
29. Contrôle interne	37 482 700	(1 715 800)	35 766 900
Total partiel, titre IX	37 482 700	(1 715 800)	35 766 900
Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales			
30. Activités administratives financées en commun	12 455 400	(916 800)	11 538 600
31. Dépenses spéciales	100 372 700	2 565 300	102 938 000
Total partiel, titre X	112 828 100	1 648 500	114 476 600
Titre XI. Dépenses d'équipement			
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	62 199 400	(510 400)	61 689 000
Total partiel, titre XI	62 199 400	(510 400)	61 689 000

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 63/264 A à C, 63/268 et 63/283</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant définitif</i>
	<i>(Dollars É.-U.)</i>		
Titre XII. Sûreté et sécurité			
33. Sûreté et sécurité	207 925 900	(7 349 400)	200 576 500
Total partiel, titre XII	207 925 900	(7 349 400)	200 576 500
Titre XIII. Compte pour le développement			
34. Compte pour le développement	18 651 300	7 500 000	26 151 300
Total partiel, titre XIII	18 651 300	7 500 000	26 151 300
Titre XIV. Contributions du personnel			
35. Contributions du personnel	513 518 900	(26 668 800)	486 850 100
Total partiel, titre XIV	513 518 900	(26 668 800)	486 850 100
Total	4 885 155 400	(85 240 900)	4 799 914 500

b) Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à l'autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif;

c) Outre les crédits approuvés à l'alinéa a) ci-dessus, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour chaque année de l'exercice biennal 2008-2009, aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations qui sont conformes à l'objet et aux dispositions du Fonds;

d) Le crédit ouvert au chapitre 34 (Compte pour le développement) est augmenté de 7,5 millions de dollars.

B

Montant estimatif final des recettes de l'exercice biennal 2008-2009

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit en ce qui concerne l'exercice biennal 2008-2009 :

a) Les prévisions de recettes de 557 855 700 dollars des États-Unis, qu'elle a approuvées par ses résolutions 63/264 A à C du 24 décembre 2008, 63/268 du 7 avril 2009 et 63/283 du 30 juin 2009, sont diminuées de 7 478 600 dollars répartis comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>		<i>Montant approuvé dans les résolutions 63/264 A à C, 63/268 et 63/283</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Estimation finale</i>
		<i>(Dollars É.-U.)</i>		
1.	Recettes provenant des contributions du personnel	518 124 800	(27 165 000)	490 959 800
Total partiel, chapitre 1 des recettes		518 124 800	(27 165 000)	490 959 800
2.	Recettes générales	37 751 000	15 427 300	53 178 300
3.	Services destinés au public	1 979 900	4 259 100	6 239 000
Total partiel, chapitres 2 et 3 des recettes		39 730 900	19 686 400	59 417 300
Total		557 855 700	(7 478 600)	550 377 100

b) Les recettes provenant des contributions du personnel seront portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale du 15 décembre 1955;

c) Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédit budgétaire, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.